

Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 17
Mercredi 29 avril 2020

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 48 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: CHF -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 526: Gorges du Pichoux
Commune: Sornetan

En vertu des articles 65 et 66 de la loi sur les routes (LR) du 4 juin 2008 et de l'article 43 de l'Ordonnance sur les routes (OR) du 29 octobre 2008, la route mentionnée sera fermée à tout trafic comme précisé ci-après:

Tronçon: Gorges du Pichoux (sur territoire bernois)

Durée: Du lundi 4 mai 2020 à 8h au vendredi 8 mai 2020 à 16h.

Exceptions: Sur demande – selon travaux en cours
Motifs: Vidange des filets de protection contre les chutes de pierres

Particularités: Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cavaliers et piétons).

Renseignements: M. Wesley Mercerat, tél.: 031 636 49 53

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Un itinéraire de déviation est prévu par Bellelay – Fornet-Dessous – Lajoux – Saulcy – Glovelier (et vice versa).

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour cette fermeture de route inévitable. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier, affecté à la sécurité du trafic.

Loveresse, le 22 avril 2020

Inspection des routes pour le Jura bernois

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE: 398/2020

Date de la séance du CE: 22 avril 2020

Direction: Chancellerie d'Etat

N° d'affaire: 2019.STA.1633

Classification: Non classifié

Organisation de la répétition de la votation communale à Moutier sur son appartenance cantonale: contrôle du registre électoral

Le Conseil-exécutif du canton de Berne,

- sur la base de l'article 8 de la loi du 26 janvier 2016 sur l'organisation de votations relatives à l'appartenance cantonale de communes du Jura bernois (LAJB)¹;
- vu l'arrêté du Conseil-exécutif du 25 janvier 2017 relatif à l'organisation de la votation communale à Moutier sur son appartenance cantonale: mesures particulières (art. 8 LAJB)²;
- compte tenu du jugement N° 100.2018.388 du Tribunal administratif du canton de Berne du 23 août 2019, entré en force à défaut d'avoir été contesté au Tribunal fédéral;
- constatant que le jugement du Tribunal administratif a confirmé des doutes quant à la tenue et la composition du registre électoral de la commune de Moutier;
- constatant que la confiance des électeurs et des électrices dans une tenue irréprochable du registre électoral est une condition indispensable pour l'acceptation du résultat d'une votation;
- dans l'intérêt de la sécurité du vote, pour restaurer la confiance de la population dans le processus en cours à Moutier et pour garantir une composition correcte du corps électoral lors de la répétition de la votation communale;

arrête:

1. Date de la votation

La date de la répétition du vote du 18 juin 2017 sera fixée par voie d'arrêté du Conseil-exécutif, après discussion avec la commune de Moutier et en Conférence tripartite sous l'égide de la Confédération. Elle dépendra des mesures d'organisation et d'encadrement du scrutin et sera fixée de manière à limiter les risques de tourisme électoral.

2. Surveillance du registre électoral de la commune de Moutier

2.1 Le Conseil-exécutif constate que la commune de Moutier a donné à la Chancellerie d'Etat un accès à la base de données du logiciel du contrôle des habitants à partir du 10 février 2020, pour surveiller le registre électoral de manière électronique, en continu et à distance.

Ce contrôle se poursuivra jusqu'à la répétition de la votation, puis de manière allégée durant les mois qui suivront jusqu'à l'entrée en force du

résultat de la votation communale sur l'appartenance cantonale de Moutier.

2.2 La Chancellerie d'Etat est chargée d'analyser et contrôler la composition et l'évolution du registre électoral de Moutier. Elle est habilitée à demander toutes les informations utiles à la commune de Moutier, ainsi qu'aux communes concernées. Sur la base des résultats de son analyse, elle rapporte à la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes, à l'attention du Conseil-exécutif.

2.3 Les Directions cantonales sont chargées de fournir à la Chancellerie d'Etat toutes les informations requises et nécessaires dans le but unique de vérifier la conformité du registre électoral de la commune de Moutier. En particulier, la Direction des finances est chargée de transmettre à la Chancellerie d'Etat les informations relatives à la liste des contribuables tirées du registre d'impôt de la commune de Moutier aux dates demandées, sous forme de rapports standards informatisés.

2.4 L'Office d'informatique et d'organisation (OIO) de la Direction des finances est chargé d'accorder à la Chancellerie d'Etat un accès à la plate-forme GERES, par un profil dédié donnant accès aux caractères suivants:

1. Personne

- 1.1 Nom officiel
- 1.2 Prénoms
- 1.3 Date de naissance
- 1.4 Date de décès
- 1.5 Sexe
- 1.8 Blocage des données
- 1.10 Etat civil
- 1.11 Date du changement d'état civil
- 1.12 Date de séparation
- 1.14 Séparation
- 1.15 Lieu de naissance

2. Noms

- 2.1 Prénom usuel
- 2.2 Noms d'alliance
- 2.3 Nom de célibataire

3. Données d'adresse (établiss., séjour ou autre domicile)

- 3.1 EGID
- 3.2 EWID
- 3.3 Catégorie de ménage
- 3.4 Date de déménagement
- 3.5 Adresse
- 3.6 Autre domicile (établissement / séjour)
- 3.7 Adresse postale et données de contact

4. Nationalité/Lieu d'origine

- 4.1 Statut nationalité
- 4.2 Nationalité
- 4.3 Lieu d'origine

5. Relations/Protection de l'enfant et de l'adulte

- 5.1 Droit de garde
- 5.2 Conjoint / Partenaire enregistré
- 5.3 Parents

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier
en version électronique sur www.lasemaine.ch

- 5.4 Parents nourriciers
- 5.5 Enfants
- 5.6 Curatelle de portée générale (CC 398)
- 5.8 Mandataire pour cause d'incapacité
- 5.9 Base légale

6. Ménage

- 6.1 Personnes dans le ménage

7. Professions (encore attribut GERES; n'est plus fourni faute d'intégrité des données)

- 7.1 Profession
- 7.2 Employeur
- 7.5 Lieu de travail

8. Arrivée/Départ

- 8.1 Date d'arrivée
- 8.2 Lieu de provenance
- 8.3 Date de départ
- 8.4 Lieu de destination

10 Divers

- 10.3 Commune d'annonce

2.5 Le Conseil-exécutif constate que le processus de contrôle a été validé en accord avec le préposé cantonal à la protection des données.

3. Autres mesures

L'adoption ultérieure d'autres mesures pour encadrer l'organisation du vote conformément aux discussions avec la commune de Moutier et en Conférence tripartite est réservée.

4. Publication

Le présent arrêté est publié dans la Feuille officielle du canton de Berne et dans la Feuille officielle d'avis du district de Moutier.

Berne, avril 2020

Au nom du Conseil-exécutif

Christoph Auer, Chancelier

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtélary, le 29 avril 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Grandval

Entrée en vigueur

Ordonnance tarifaire relative à l'émission de bons de garde

Lors de sa séance du 20 avril 2020, le Conseil municipal a adopté l'ordonnance tarifaire relative à l'émission de bons de garde.

Cette ordonnance entre en vigueur le 1^{er} avril 2020, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre.

Voie de recours

Un recours peut être formé contre l'arrêté du Conseil municipal dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 1, 2608 Courtélary.

Grandval, le 29 avril 2020

Le Conseil municipal

Covid-19

Déchetterie – réouverture

Dès le 30 avril, la déchetterie sera à nouveau ouverte chaque jeudi soir de 17h à 19h.

Les règles introduites lors des ouvertures exceptionnelles doivent continuer à être respectées.

Ainsi, nous autorisons au maximum 2 personnes en même temps dans la déchetterie. Il vous sera demandé d'attendre votre tour dans votre voiture et de respecter une distance minimale de 2m entre vous.

En revanche, le secrétariat municipal reste fermé. Vous pouvez continuer à le contacter au 032 499 95 55 ou au 079 729 56 89 ou par mail à secretariat@grandval.ch

Grandval, le 29 avril 2020

Le Conseil municipal

Loveresse

Informations communales

Sérénade pour la Fête des Mères du jeudi 7 mai 2020

En raison des mesures liées au Coronavirus, l'aubade du 7 mai prochain organisée par la commune et la fanfare de Loveresse à l'occasion de la Fête des Mères est annulée.

Permis de construire

Un permis de construire a été octroyé par le conseil communal à M^{me} M. Rennes Sandrine et Bruce pour l'installation d'une pergola bioclimatique sur la terrasse existante côté sud et la pose d'un store en façade, parcelle N° 518 au lieu-dit: Rue du Clos 4, 4a.

Loveresse, le 21 avril 2020

Conseil communal



Moutier

Ordonnance tarification accueil extrafamilial

Ordonnance relative à la tarification de l'accueil extrafamilial (Centre de l'enfance et Service d'accueil en famille) – Modification de l'article 11

Dans le cadre des compétences qui lui ont été attribuées par le Législatif, le Conseil municipal, dans sa séance du 21 avril 2020, a modifié l'ordonnance relative à la tarification de l'accueil extrafamilial (Centre de l'enfance et Service d'accueil en famille; modification de l'article 11).

Les documents peuvent être consultés à la Chancellerie municipale, sur rendez-vous uniquement (Tél. 032 494 11 11) ainsi que sur le site internet www.moutier.ch.

En application des articles 92 et ss de la Loi sur les communes du 16 mars 1998, un recours en matière communale peut être formé contre ces ordonnances. Quiconque peut invoquer un intérêt public digne de protection, ainsi que toute personne jouissant du droit de vote dans la commune a qualité pour former un recours en matière communale. Celui-ci sera produit par écrit et adressé au Préfet du Jura bernois à 2608 Courtélary, dans les 30 jours à compter de la publication du présent avis. Il devra invoquer soit une constatation inexacte ou incomplète des faits ou d'autres violations de droit.

Moutier, le 22 avril 2020

Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Monsieur Didier Schaller, Beauregard 24, 2740 Moutier.

Auteur du projet: Heimann Olivier Sàrl, architecte HES, Rue Aimé Charpiloz 4, 2735 Bévillard.

Emplacement: parcelle N° 1715, au lieu-dit: « Rue de l'Est 33 », commune de Moutier.

Projet: demande de permis de construire déposée après coup concernant la suppression d'un container et la construction d'un nouveau local en tôle ouvert sur un côté accolé au bâtiment principal pour le rangement de matériel de jardin et véhicules, rehaussement du mur de soutènement et aménagement d'une zone en pavés.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plan déposés.

Zone: H3.

Dérogation: art. 25 LCFo.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 29 mai 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Moutier. En raison de la situation extraordinaire, il est conseillé de prendre, préalablement, contact avec la commune pour connaître les modalités de consultation. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtélary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtélary, le 29 avril 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Belprahon

Avis de construction

Requérant: M. Sébastien Affolter, Champ de la Pierre 22, 2736 Sorvilier.

Auteur du projet: Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Emplacement: parcelle N° 553, au lieu-dit: « Ch. du Cratat 5 », commune de Belprahon.

Projet: construction d'une maison familiale avec piscine et pergola ouverte sur deux côtés, pose d'une PAC le long de la façade Nord, construction d'un garage double enterré, aménagement d'un mur de soutènement en béton armé le long de la limite parcellaire à l'Ouest.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H1.

Dérogations: art. 25 LCFo, 80 LR et 38 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 29 mai 2020 inclusivement auprès de l'administration communale de Belprahon. En raison de la situation extraordinaire, il est conseillé de prendre, préalablement, contact avec la commune pour connaître les modalités de consultation. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtélary.



Perrefitte

Avis de construction

Requérant: Monsieur Pierre Steulet, Rte de Delémont 17, 2830 Courrendlin.

Auteur du projet: Monsieur Raymond Heyer, architecte HES, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte.

Emplacement: parcelle N° 743, au lieu-dit: «Sur la Chaivre 70», commune de Perrefitte.

Projet: agrandissement du couvert par le prolongement de la toiture du bâtiment existant côté Est et fermeture de la paroi Nord.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Zone de protection: zone de protection du paysage.

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFO et 33 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 mai 2020**, auprès de l'administration communale de Perrefitte. En raison de la situation extraordinaire, il est conseillé de prendre, préalablement, contact avec la commune pour connaître les modalités de consultation. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 29 avril 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Reconvilier

Elagage le long des voies publiques

Comme chaque année, les propriétaires riverains de routes et chemins publics et privés sont priés de procéder à l'élagage des arbres et autres plantations jusqu'au 31 mai 2020 et, si nécessaire, de le répéter au cours de l'année. Nous prions les personnes concernées d'entreprendre les travaux en question. Une tournée d'inspection sera effectuée par l'autorité compétente et les travaux non entrepris seront ordonnés, aux frais des propriétaires.

Dans le cas où vous ne pourriez pas procéder à l'élagage des arbres ou autres plantations bordant votre propriété en raison du COVID-19, veuillez prendre contact par téléphone au 032 482 73 73 ou par courriel à info@reconvilier.ch.

Des informations supplémentaires sont disponibles dans la lanterne municipale ou sur notre site Internet www.reconvilier.ch.

Reconvilier, le 29 avril 2020

Police administrative

Avis de construction

Requérant: Le Tamaris Sàrl, M. Frédéric Charpié, Jolimont 9, 2732 Reconvilier

Propriétaire: Gaiser Ursel et Mario, Myrtenstrasse 3a, 5737 Menziken

Auteur du projet: Le Tamaris Sàrl, M. Frédéric Charpié, Jolimont 9, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelle N° 1253, Jolimont 9

Projet: Pose d'une cabane de chantier transformée en poulailler pour environ 20 poules, non chauffée et non raccordée à l'électricité, objet démontable et transportable si nécessaire

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H3

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 28 mai 2020 inclusivement**.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 29 avril 2020

Le secrétariat municipal



Saules

Abo Sports 2020 Tramelan (piscine-patinoire)

Comme chaque année, les écoliers de Saules ont la possibilité d'acquérir l'abonnement de saison pour la fréquentation de la piscine ainsi que de la patinoire de Tramelan pour le prix de Fr. 10.-. Les abonnements sont en vente au bureau communal du 4 au 15 mai 2020.

Une photo est nécessaire pour l'établissement de l'abonnement.

Ouverture du bureau communal: mercredi de 16h à 17h ou sur rendez-vous pris au 032 481 38 28.

Saules, le 29 avril 2020

Conseil communal

Avis de construction

Publication d'un projet de construction conformément à l'art. 97 de la loi fédérale du 29 avril 1998 sur l'agriculture (LAg):

Requérant: Syndicat des eaux de Moron et environs (SME), La Combe des Peux 45, 2716 Sornetan.

Auteur du projet: Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue de la Promenade 22, Case postale 25, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelles N°s 167, 174, 191, 194, 195, 196, 203, 350, 352, 353, 361, 362, 363, 365, 368, 377 et 378, aux lieux-dits: «Pré Sevenay, Les Vieilles Closures, Champ des Bouts, Closures aux Allemands et Sous pré Tournai», Montagne de Saules, commune de Saules.

Projet: remplacement de diverses conduites d'alimentation en eau potable.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 24 LAT, 25 LCFO et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 29 mai 2020**, auprès de l'administration communale de Saules. En raison de la situation extraordinaire, il est conseillé de prendre, préalablement, contact avec la commune pour connaître les modalités de consultation. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 29 avril 2020.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Sorvilier

Informations communales

Réouverture de l'administration

Le secrétariat municipal sera à nouveau ouvert à la population dès le lundi 4 mai 2020 selon l'horaire habituel, soit de 16h à 18h30.

Tri des déchets

Nous avons constaté que ces derniers temps, il y a un laisser-aller à la déchetterie. Les citoyens sont priés de trier les déchets selon les recommandations. Les contrevenants sont passible d'une amende.

Sorvilier, le 24 avril 2020

Le Conseil municipal



Tavannes

Ecole à journée continue

Inscriptions à l'EJC

La fin de l'année scolaire approchant à grand pas, il est déjà temps de penser aux inscriptions pour la rentrée scolaire 2020. Le délai d'inscription pour inscrire vos enfants a été fixé au **13 mai 2020**.

Vous pouvez obtenir le formulaire d'inscription auprès de la directrice de l'EJC, M^{me} Sandra Besson, par tél. au 032 483 11 12 ou par mail direction.ejc@tavannes.ch.

Tavannes, le 27 avril 2020

Sandra Besson, directrice

Réouverture des guichets de l'administration municipale

A partir du mercredi 6 mai à 9h30, l'administration municipale de Tavannes rouvrira selon l'horaire habituel. Des mesures ont été prises pour garantir les directives de l'Office fédéral de la santé publique.

Malgré toutes les mesures prises, il est rappelé à la population **que la communication par courriel et par téléphone doit être privilégiée** lorsque cela est possible. Il s'agit ainsi d'éviter des files et des temps d'attente trop long.

Tavannes, le 27 avril 2020

Secrétariat municipal



Valbirse

Avis de construction

Requérant(s)/Maître d'ouvrage: Madame et Monsieur Tajés Bugeiro Veronica et Peyre Clément, Dos la Velle 16, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet: MRS Créhabitat SA, Communauté 26, 2800 Delémont.

Adresse du projet: BF 1892, Rue des Tilleuls 3, 2735 Malleray, commune de Valbirse.

Description du projet: construction d'une villa en béton et briques (sous-sol) et structure bois (rez et étage) avec réduit et places couvertes. Installation d'une pompe à chaleur extérieure à l'Est de la maison.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Constructions du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions: H1.

Dérogations: demande de dérogation à l'art. 14 du Règlement communal de l'affectation du sol et de construction RAC, Malleray.

Dépôt public: du 22 avril au 21 mai 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

En raison de la situation liée à Covid-19, et durant la fermeture du guichet communal de Valbirse, le dossier déposé publiquement peut être consulté au moyen d'un code d'accès, sur notre site Internet, www.valbirse.ch. Vous pouvez obtenir le mot de passe à l'administration communale au 032 491 61 61 ou par email constructions@valbirse.ch. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration durant cette période critique.

Bévilard, le 17 avril 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage : Madame et Monsieur Pasqua Maude et Michele, Rue Charles-Schäublin 20, 2735 Malleray

Auteur du projet : Entreprise générale Menuiserie Morand Sàrl, Rue Principale 43, 2735 Bévilard

Adresse du projet : BF 1216, Rue Charles-Schäublin 20, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet : Démontage du revêtement de façade existant. Isolation périphérique du bâtiment. Nouveau revêtement de façade et lames bois couleur gris clair. Agrandissement du balcon existant avec barrière en bois couleur blanc. Escalier métallique extérieur pour balcon. Pose de stores à lamelles gris anthracite.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : HA, périmètre de protection de l'aspect local

Dépôt public : du 29 avril au 28 mai 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

En raison de la situation liée à Covid-19, et durant la fermeture du guichet communal de Valbirse, le dossier déposé publiquement peut être consulté au moyen d'un code d'accès, sur notre site Internet, www.valbirse.ch. Vous pouvez obtenir le mot de passe à l'administration communale au 032/491 61 61 ou par email constructions@valbirse.ch. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration durant cette période critique.

Bévilard, le 21 avril 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage : PPE La Lignière 8, La Lignière 8, 2735 Malleray

Auteur du projet : Dynamic Habitat Sàrl, M. Sébastien Blanchard, La Gérine 5, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 111, La Lignière 8, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet : Construction d'un couvert à vélo en bois, avec toiture plate à l'Ouest de l'immeuble existant

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : PQ La Lignière

Dépôt public : du 29 avril au 28 mai 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

En raison de la situation liée à Covid-19, et durant la fermeture du guichet communal de Valbirse, le dossier déposé publiquement peut être consulté au moyen d'un code d'accès, sur notre site Internet, www.valbirse.ch. Vous pouvez obtenir le mot de passe à l'administration communale au 032/491 61 61 ou par email constructions@valbirse.ch. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration durant cette période critique.

Bévilard, le 24 avril 2020

Commune mixte de Valbirse

Résultats des analyses de l'eau potable

Le Service des eaux de Valbirse a procédé à des prélèvements d'eau potable dans le réseau le 17 mars dernier. Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal ont montré que l'eau potable distribuée par la commune est conforme aux exigences légales.

Réseau	Qualité bactériologique	Dureté en graduation française °f	Teneur en nitrate (mg/l)
Malleray, réseau inférieur	irréprochable	23.3 Eau «mi-dure»	8.1 (tolérance 40)
Malleray, réseau supérieur	irréprochable	21.5 Eau «mi-dure»	11.3 (tolérance 40)
Bévilard	irréprochable	15.0 Eau «mi-dure»	5.5 (tolérance 40)
Pontenet	irréprochable	19.3 Eau «mi-dure»	9.1 (tolérance 40)

L'eau des réseaux de Pontenet et Malleray inférieur est désinfectée aux rayons UV.

En outre, des analyses complémentaires sur le chlorothalonil ont été effectuées et les résultats sont parfaitement conformes aux exigences.

Les personnes qui le souhaitent peuvent obtenir de plus amples renseignements sur le réseau de distribution ou la qualité de l'eau auprès des Services techniques au 032 491 61 66.

Bévilard, le 24 avril 2020

Service des eaux Valbirse

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage : Madame et Monsieur Sprunger Sophie et Dünner Yoni, La Cornette 2f, 2735 Malleray

Auteur du projet : Sulzmann Sàrl, La Closure 7, 2612 Cormoret

Adresse du projet : BF 1891, La Cornette 2f, 2735 Malleray, commune de Valbirse

Description du projet : Construction d'un mur de soutènement en blocs calcaires sur 35 mètres de long et 2 mètres de haut, côté ouest

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : H1

Dérogation : Demande de dérogation à l'art. 31 du Règlement communal de l'affectation du sol et de construction RAC, Malleray

Dépôt public : du 29 avril au 28 mai 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévilard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

En raison de la situation liée à Covid-19, et durant la fermeture du guichet communal de Valbirse, le dossier déposé publiquement peut être consulté au moyen d'un code d'accès, sur notre site Internet, www.valbirse.ch. Vous pouvez obtenir le mot de passe à l'administration communale au 032/491 61 61 ou par email constructions@valbirse.ch. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration durant cette période critique.

Bévilard, le 24 avril 2020

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant(s) / Maître d'ouvrage et auteur du projet : Madame et Monsieur Lindita et Sadri Goqi, Mettlenweg 72, 2504 Bienne

Adresse du projet : BF 317, Rue Principale 1, 2735 Bévilard, commune de Valbirse

Description du projet : Aménagement d'un appartement en remplacement d'une partie de la salle à manger du restaurant de l'Union, avec accès par le Nord du bâtiment, entrée séparée du restaurant.

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : Centre

Objets protégés : Objet C, digne de conservation, Contrat de classement du 02.07.2016

Dépôt public : du 29 avril au 28 mai 2020 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévilard, dans le même délai.

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14h

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

En raison de la situation liée à Covid-19, et durant la fermeture du guichet communal de Valbirse, le dossier déposé publiquement peut être consulté au moyen d'un code d'accès, sur notre site Internet, www.valbirse.ch. Vous pouvez obtenir le mot de passe à l'administration communale au 032/491 61 61 ou par email constructions@valbirse.ch. Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration durant cette période critique.

Bévilard, le 24 avril 2020

Commune mixte de Valbirse

Commune mixte de Valbirse

Arrondissement du cimetière de Bévilard

Les ayants droit au vote sont invités à l'assemblée du syndicat le 25 juin 2020 à 14h à la Salle communale, Grand-rue 50, 2735 Malleray.

L'ordre du jour sera le suivant:

1. Procès-verbal
2. Approbation des comptes 2019

3. Approbation de la dissolution de l'Arrondissement du cimetière de Bévilard (art. 70 du RO)

4. Approbation du transfert de la propriété des parcelles 250, 452 et 978 (Bévilard) à la Commune mixte de Valbirse

5. Divers

Bévilard, le 27 avril 2020

Au nom du conseil d'administration

Divers

Assemblée des délégués de la communauté scolaire de l'école secondaire du bas de la vallée à Malleray

Convocation à l'Assemblée des délégués du Syndicat de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée à Malleray du mercredi 24 juin 2020 à 20h à l'Aula de l'Ecole secondaire du Bas de la Vallée.

1. Appel et salutations
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des délégués du 19.11.2019
3. Approbation des comptes 2019 du syndicat scolaire
4. Rapport de la présidente de la commission scolaire

5. Rapport du directeur de l'école secondaire

6. Rapport de la directrice de l'école à journée continue

7. Divers

Malleray, le 20 avril 2020

Bernard Leuenberger, Président

Association des Tireurs des Petits-Cantons

Les sociétés de tir de Saicourt, Le Fuet et Petit-Val (stand de Sornetan) formant l'Association des Tireurs des Petits Cantons avisent la population que des tirs à balles auront lieu du 1 mai au 31 décembre 2020 sur leur place de tir respective. Il est interdit de se promener, de circuler ou de stationner dans les zones de tir. Les sociétés concernées déclinent toutes responsabilités en cas d'inobservation de la présente publication.

Tavannes, avril 2020

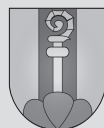
Association des Tireurs des Petits-Cantons,

Le Président: Ruedi Känzig

Calendrier des parutions 2020

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution	N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution
19	18	06.05.2020	mercredi	31		29.07.2020	SUPPRIME	44	40	28.10.2020	mercredi
20	19	13.05.2020	mercredi	32		05.08.2020	SUPPRIME	45	41	04.11.2020	mercredi
21	20	20.05.2020	mercredi	33	29	12.08.2020	mercredi	46	42	11.11.2020	mercredi
22	21	27.05.2020	mercredi	34	30	19.08.2020	mercredi	47	43	18.11.2020	mercredi
23	22	04.06.2020	JEUDI	35	31	26.08.2020	mercredi	48	44	25.11.2020	mercredi
24	23	10.06.2020	mercredi	36	32	02.09.2020	mercredi	49	45	02.12.2020	mercredi
25	24	17.06.2020	mercredi	37	33	09.09.2020	mercredi	50	46	09.12.2020	mercredi
26	25	24.06.2020	mercredi	38	34	16.09.2020	mercredi	51	47	16.12.2020	mercredi
27	26	01.07.2020	mercredi	39	35	23.09.2020	mercredi	52	48	23.12.2020	mercredi
28	27	08.07.2020	mercredi	40	36	30.09.2020	mercredi	53		30.12.2020	SUPPRIME
29	28	15.07.2020	mercredi	41	37	07.10.2020	mercredi				
30		22.07.2020	SUPPRIME	42	38	14.10.2020	mercredi				
				43	39	21.10.2020	mercredi				

i informations pratiques



Saicourt

Administration municipale
Pré Paroz 1
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03
Courriel: admin@saicourt.ch
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h
Mercredi 10h à 11h
Jeudi 10h à 11h et 15h à 16h
Vendredi 10h à 11h
Site internet: www.saicourt.ch

Indications officielles

- Directeur des écoles enfantine, primaire et secondaire: M. Alexandre Mouche, 032 484 01 06
- Commandant du CSP Val d'Or: M. Cédric Liechti, 078 739 67 98

Heures d'ouverture déchetteries: Du lundi au samedi de 7h à 19h

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu – me 8 h à 11 h et 14 h à 17 h

Jeudi 8 h à 11 h et 14 h à 18 h

Vendredi 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

Service social:

Lu – ma et ve 9 h à 11 h et 14 h à 16 h

Mercredi 14 h à 16 h

Jeudi 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Service sécurité 032 494 11 29

Bâtiments/Urbanisme/
Travaux publics 032 494 13 33

Electricité/Eau/
Service de piquet 032 494 12 22

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Services techniques – Travaux publics

Point de récolte de la Halle aux marchandises

Horaire

Lundi à jeudi de 7 h à 20 h

Vendredi de 7 h à 16 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

Site internet

www.moutier.ch

Courriel

info@moutier.ch

informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel: secretariat@tavannes.ch
Heures d'ouverture: Lundi à vendredi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h
Jeudi:
9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h
Site internet: www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40	Travaux publics	032 482 60 47
Secrétariat	032 482 60 43	Agence AVS	032 482 60 46
Caisse	032 482 60 44	Service social	032 482 65 70
Contrôle des habitants	032 482 60 45		



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpilloz 2
2735 Bévillard

Téléphone: 032 491 61 61
Courriel: info@valbirse.ch
Site internet: www.valbirse.ch
facebook.com/valbirse

Heures d'ouverture

- Lundi / Mardi de 10 h à 12 h et 14 h à 17 h
- Mercredi de 10 h à 12 h / fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 14 h à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h et 14 h à 16 h



Sorvilier

Administration municipale
Rue Principale 18
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29
Courriel: adm.sorvilier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h 30
Site internet: www.sorvilier.ch

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Magali Zampedri
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 17 h à 19 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c/o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.